



Bernard Durand

Président de la FASM
Croix-Marine
Paris (75)

Pendant des décennies, il est allé de soi que les patients psychiatriques fumaient et les soignants itou. Des générations entières de psychiatres et de soignants se sont ainsi accommodées de cet état de fait, qui conduisait patients et soignants à vivre dans un épais brouillard nicotinique, sans s'interroger sur les raisons de ce tabagisme et sans se préoccuper ni des risques que cela constituait en matière de sécurité, ni de la santé des personnes et en particulier de celles qui ne fumaient pas.

Il a fallu une prise de conscience collective des politiques et de l'opinion publique pour changer le regard porté sur le tabac. Qu'au sein du champ de la santé, la psychiatrie se sente également interpellée par cette question est un signe de son désenclavement et du fait qu'elle accepte de partager les préoccupations sanitaires collectives.

Cela dit, il n'existe pratiquement aucune publication sur cette problématique et l'on peut se féliciter que « Pratiques en santé mentale » ait choisi de consacrer un numéro à un sujet aussi complexe. Car il n'est pas loin le temps, où non seulement les soignants partageaient cette conduite avec les patients mais organisaient au sein de nos dispositifs institutionnels la distribution, voire le commerce du tabac. Je me souviens encore avoir vu dans un pavillon de patients au long cours, il y a deux ans à peine, des patients à la queue leu leu attendant qu'une infirmière leur donne une cigarette, et ainsi toutes les trois heures ; en l'occurrence, c'était l'occupation majeure de ces patients... et oserais-je le dire de ces soignants.

Les démarches d'accréditation ont souvent été le point de départ du regard nouveau porté sur le tabac mais en même temps sur les patients. Car il ne s'agit plus de les considérer comme des fumeurs invétérés et excusables, mais comme des citoyens consommateurs de soins, à qui les exigences communes de prévention de la santé publique sont également destinées. Les nouvelles règles hospitalières sont d'ailleurs souvent élaborées avec leur participation car nous savons tous qu'interdire ne suffit pas et qu'il y a là une opportunité de renouer avec l'esprit de la psychothérapie institutionnelle. □